



Strasbourg, le 03 septembre 2021

Affaire suivie par :  
IA-IPR Etablissements et Vie scolaire  
Tél. 03 88 23 3871 / 3525 / 3859  
Mél : ia-ipr.evs@ac-strasbourg.fr

Les Inspecteurs d'académie  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
des établissements et de la vie scolaire

6, rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

à

Mesdames et Messieurs les professeur(e)s  
documentalistes  
Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s  
principa(les)ux d'éducation

s/c de Mesdames et Messieurs les chef(fe)s  
d'établissement  
- collèges et lycées (publics/privés) -

Mesdames, Messieurs,

Suite au prochain départ en retraite de Dominique Sassi au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et à la mutation de Jean-Marie Jespère à La Réunion, l'équipe des IA-IPR EVS est renouvelée. Elle se compose désormais d'Anne Strasser, de Nathalie Colle et de Sylvain Jung. Nous espérons que vous avez pu profiter d'un repos bien mérité et vous souhaitons une bonne reprise.

Comme en chaque début d'année scolaire, cette traditionnelle lettre de rentrée des IA-IPR n'a d'autre objectif que de vous renouveler notre confiance et de vous rappeler les grandes orientations nationales fixées notamment par la circulaire de rentrée parue au bulletin officiel n° 25 du 24 juillet 2021.

Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation sont invités à prendre toute leur place dans la communauté scolaire et à y apporter leur expertise dans la mise en œuvre des grandes priorités définies par le ministre :

- l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général,
- l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste,
- l'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive,
- l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Dans ce contexte, la dimension pédagogique des métiers de CPE et de professeur documentaliste vous engage, au regard de vos référentiels de compétences respectifs, à vous inscrire dans une démarche collective favorisant l'autonomie et la réussite des élèves, notamment dans leur travail personnel. Plusieurs dispositifs hors la classe le permettent tels que le dispositif « devoirs faits », l'accompagnement personnalisé ou encore « vacances apprenantes », par exemple.

Notre courrier du 26 mai dernier relatif aux groupes professionnels de secteur suggérait déjà des thématiques pour cette rentrée. Elles pourront, autant que possible, faire l'objet d'une approche commune. Nous rappelons ici tout l'intérêt que représente, dès que l'occasion se présente, la mutualisation de vos compétences respectives au service de la réussite des élèves et d'un climat scolaire apaisé. Les groupes professionnels de secteur sont d'ailleurs conçus pour incarner ce lieu incontournable d'information, d'échanges, et surtout de co-développement professionnel. Une charte, accessible sur vos espaces respectifs du site académique, en définit désormais les enjeux, les objectifs et souligne l'importance de votre participation active.

La rentrée scolaire s'inscrit à nouveau dans le contexte particulier qui résulte de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. En fonction des évolutions de la situation, l'enseignement pourra, à nouveau, être amené à se dérouler partiellement ou entièrement à distance. Si l'adaptation des pratiques pédagogiques et numériques propres à ce mode d'enseignement est désormais familière, il est cependant important de poursuivre la réflexion dans ce domaine. Il reste essentiel d'anticiper et d'explicitier les diverses modalités de travail auxquelles les élèves pourront être confrontés, en continuant à affiner les méthodes de communication avec les familles. La réflexion doit nécessairement être collective pour gagner en cohérence et doit s'inscrire dans le cadre défini par le plan de continuité pédagogique de l'établissement.

La continuité pédagogique reste en effet une préoccupation majeure pour tous. Les initiatives pertinentes dont vous avez fait preuve, notamment en matière d'usage du numérique, doivent se poursuivre et se renforcer. Nous invitons les professeurs documentalistes à participer à la sensibilisation des élèves à l'utilisation de PIX, en tant qu'outil d'autoformation et d'autocertification ; la maîtrise du numérique devient indispensable dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle de chacun.

Le développement du numérique s'accompagne de l'obligation d'en faire un usage responsable. A ce titre, l'EMI constitue un cadre naturel d'intervention des CPE et des professeurs documentalistes, qu'on ne saurait détacher de la promotion des valeurs de la République.

Par ailleurs, le développement de la pratique orale des élèves est encouragé. Les professeurs documentalistes et les CPE ont toute leur place dans la préparation et l'évaluation de cette compétence. Le grand oral, l'oral du DNB et autres opportunités de travailler l'éloquence, les différents parcours sont, à ce titre, des moments privilégiés d'intervention et de formation des élèves. Le parcours avenir fera aussi l'objet d'une attention particulière. Les professeurs documentalistes et les CPE contribueront, au côté des professeurs principaux et des PsyEN, à assurer la meilleure information des élèves quant à leur projet d'orientation et à lutter collectivement contre le décrochage scolaire.

### **Evaluation du contrôle continu au lycée général et technologique**

Les modalités de prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat sont profondément modifiées et constituent l'occasion de poursuivre la réflexion, à laquelle vous serez étroitement associés, autour de l'évaluation au lycée général et technologique entamée dans le cadre de la réforme. Désormais, la part de contrôle continu du baccalauréat (40%) est composée uniquement des moyennes annuelles des disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale : elles acquièrent ainsi une valeur certificative.

La note de service du 28 juillet 2021 décrit ces nouvelles modalités d'évaluation et définit les contours de la réflexion à mener en ce début d'année. Pour chaque enseignement, les établissements organiseront la formalisation collégiale d'un projet d'évaluation, avec l'appui des corps d'inspection. Dans le cadre de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, les équipes définiront les modalités (nature, nombre, attendus, calendrier...) des évaluations sur lesquelles reposeront les moyennes. Une fois validé par le conseil pédagogique, le projet d'évaluation de l'établissement sera communiqué aux élèves et aux familles.

Dans le prolongement de ce qui a été initié, la lecture reste une priorité. Les professeurs documentalistes sont appelés à se mobiliser pour lutter contre la difficulté en lecture et promouvoir le plaisir de lire. La politique documentaire de l'établissement fera référence à cette priorité et définira les actions à engager.

Les actions ou projets liés à la présidence française de l'Union européenne 2022, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, l'« année de la biologie » pourront également être valorisés au sein des CDI (espaces et ressources documentaires dédiés, expositions...).

Les CPE feront, quant à eux, de la démocratie scolaire une priorité en mobilisant les instances participatives (CVC, CVL, conseils des délégués et éco-délégués). La crise sanitaire a démontré l'engagement des élèves élus pour contribuer à la réflexion sur la continuité pédagogique et les modalités d'adaptation à ce contexte particulier. Il s'agira d'encourager cette dynamique au service d'un climat scolaire serein.

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront, par ailleurs, l'accompagnement des personnels sous diverses formes.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

L'équipe des IA-IPR des établissements et de la vie scolaire, Anne STRASSER, Nathalie COLLE et Sylvain JUNG est compétente sur l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR EVS ; cependant, pour des raisons pratiques, l'interlocutrice des professeurs documentalistes sera Anne STRASSER et celle des CPE, Nathalie COLLE.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.



**Nathalie Colle**



**Sylvain Jung**



**Anne Strasser**